

## Directrice / Directeur d'école primaire

05-09-2025

Emplacement : <https://recrutement.mlfmonde.org/offre-emploi-3437.html>

**Corps :**

**Disciplines :**

**Date limite pour postuler :** 10-11-2025

**Date de prise de poste :** 01-01-2026

**Type de contrat :**

**Durée :** N.A.

**Poste étudié en Commission Consultative Paritaire :** Non

**Etablissement :** Ecole publique conventionnée - FranceVille

**Localisation :** Gabon / FranceVille

**Statut d'établissement :** Partenaire du réseau de la Mlf

### Définition de poste :

Contexte du poste

Les Ecoles Publiques Conventionnées (EPC) sont définies et organisées dans le cadre d'un accord entre la République Gabonaise et la République Française.

De ce fait, elles relèvent de la réglementation gabonaise et sont placées sous la tutelle administrative et pédagogique des autorités du ministère gabonais de l'Education Nationale.

Elles accueillent des élèves de toutes nationalités (gabonais, français et pays tiers) et préparent au Certificat d'Etudes Primaires.

L'enseignement qui y est dispensé repose à la fois sur les programmes français et gabonais. Toutefois, une large place est réservée à l'enseignement de l'instruction civique, de l'histoire et de la géographie du Gabon.

Chaque EPC est dirigée par un directeur titulaire détaché du Ministère de l'Education Nationale française.

L'Association pour la Promotion des Ecoles Publiques Conventionnées (APEPC) assure la gestion des droits de scolarité acquittés par les parents. L'employeur des titulaires détachés n'est pas la Mission laïque française mais l'APEPC, organisme gestionnaire des EPC du Gabon (contrat, rémunération, couverture sociale).

L'équipe enseignante est constituée d'enseignants titulaires gabonais, d'enseignants titulaires français et d'enseignants non-titulaires français ou francophones.

Le contrôle, sous la responsabilité du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, de l'application des normes françaises qui garantissent l'homologation de l'enseignement dispensé dans les EPC.

Cadre général de la mission

Leurs missions s'inscrivent dans le cadre général de celles dévolues à tout établissement scolaire homologué mais, en raison du contexte, le rôle du directeur / la directrice s'apparente davantage ici à celui d'un chef d'établissement comme c'est le cas dans les EPLE.

Dans ce cadre, le directeur / la directrice est notamment chargé(e) d'assurer :

la gestion administrative et pédagogique de l'école ;

la perception et le reversement à l'APEPC de l'intégralité des droits de scolarité acquittés par les parents ;

l'accueil, l'inscription des élèves et la communication avec les familles ;

le suivi/évaluation de l'exécution des programmes ;

l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'école ;

l'élaboration et la mise en œuvre des partenariats avec les autres écoles ;

l'animation de l'équipe pédagogique ;

l'encadrement des enseignants non-titulaires, stagiaires et nouvellement affectés ;

la participation au développement de l'innovation pédagogique ;

la communication avec les services compétents du Ministère à la rentrée et à la fin de chaque trimestre.

## Directrice / Directeur d'école primaire

05-09-2025

Emplacement : <https://recrutement.mlfmonde.org/offre-emploi-3437.html>

### Les missions spécifiques

Le directeur / la directrice de l'EPC relève de l'autorité directe du chef de circonscription scolaire dont il / elle dépend et, hiérarchiquement, du directeur d'académie provinciale.

En outre, il / elle travaille parallèlement sous le contrôle du Chef de Service des EPC et en étroite collaboration avec l'APEPC.

Dans le cadre de sa mission administrative, il / elle assure la tenue et la transmission des documents administratifs, le suivi de la perception des droits de scolarité, l'établissement du projet de budget, la gestion des commandes de matériel, la gestion de l'entretien des locaux.

En ce qui concerne l'animation de l'équipe pédagogique, le directeur / la directrice est chargé(e) de :

l'accueil et l'encadrement des enseignants nouvellement affectés ;

l'organisation et la mise en œuvre des sessions d'animation pédagogique ;

la participation aux actions de formation organisées par le Ministère en charge de l'éducation nationale ;

l'élaboration et la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires, d'échanges inter-écoles.

Le directeur / la directrice doit contribuer à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et à l'implantation des innovations pédagogiques.

### Modalités de service

Elles sont conformes aux lois et règlements en vigueur régissant les conditions de travail en République Gabonaise.

A ce titre, elles fixent un service à temps complet d'au moins 40 heures hebdomadaires.

Les congés annuels sont pris 5 jours ouvrés après les délais calendaires. La reprise de fonction a lieu 5 jours ouvrés avant la date de la rentrée administrative.

Le rythme scolaire des EPC se structure en 5 journées continues par semaine (du lundi au vendredi).

### Profil recherché :

Le Directeur / la directrice de l'EPC doit faire preuve :

d'ouverture d'esprit et de capacité d'adaptation à toute situation ;

de son habilité à s'inscrire dans une ligne hiérarchique complexe et à rendre compte périodiquement de façon pertinente aux autorités de tutelle ;

de qualités relationnelles et de motivation pour le travail d'équipe ;

de disponibilité et d'implication ;

de ses compétences en matière de management et de prise de décision ;

de ses compétences en gestion d'établissement ;

de ses compétences en formation continue du personnel enseignant ;

de son aptitude à animer des partenariats et de sa capacité à travailler en mode projet.

Expérience(s) préalable(s) sur un poste de direction à l'étranger et/ou validation d'un CAFIPEMF seraient également appréciées.

Une attention particulière de la part des candidates / des candidats doit être portée sur le contexte spécifique de l'EPC de Franceville, petite structure scolaire d'environ 70 élèves, et de son relatif isolement du fait de sa localisation éloignée de la capitale Libreville.